

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un et trente du mois de mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS : Mmes FOVET, LHOMMEAU, BUREAU, MÉGRIER, Mrs. POISBELAUD (visio), TANGUY, BICHON, CALLOGNE, FUMOLEAU et SAVARY.

ABSENTS : Mme Stéphanie DALSTEIN qui est excusée.

SECRETAIRE DE SÉANCE: Mme Marie-Christine FOVET

DATE DE CONVOCATION : 22/03/2021

1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif dressé par Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

La Présidence est confiée à Mme Marie-Christine FOVET.

La synthèse de cette comptabilité est la suivante :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
002 FIGURANT AU BUDGET 2020	
Recettes 2020	345 822,51 €
Dépenses 2020	232 934,35 €
Résultat 2020	112 888,16 €
Résultat cumulé	367 082,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
001 FIGURANT AU BUDGET 2020	
Recettes 2020	52 304,08 €
Dépenses 2020	55 079,87 €
Solde d'exécution 2020	-2 775,79 €
001 A INSCRIRE AU BUDGET 2021	-2 775,79 €
Restes à réaliser Dépenses	61 594,80 €
Restes à réaliser Recettes	58 777,62 €
Besoin de financement	-40 042,54 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT	
C/1068	-40 042,54 €
001 A INSCRIRE AU BUDGET 2021	-2 775,79 €
002 A INSCRIRE AU BUDGET 2021	327 039,87 €

Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote.

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Christine FOVET, adopte ce compte administratif à l'unanimité.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2021****2 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 :**

Suite au résultat 2020, le conseil municipal décide que le résultat de fonctionnement 2020 soit + 367 082.41 € sera affecté au budget 2021 comme suit :

Compte 1068, pour financer le déficit d'investissement : 40 042.54 €

001 à inscrire au budget 2021 : - 2 775.79 €

002 à inscrire au budget 2021, en excédent de fonctionnement reporté :
+ 327 039.87 €

3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Le Conseil Municipal adopte ensuite à l'unanimité le compte de gestion 2020 dressé par Mme NIVART-ONCHALO, Trésorière, ce compte étant à l'identique du compte administratif.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de budget examiné par la commission des finances le 18 mars 2021.

Ce budget de 878 988.25 € qui intègre le résultat 2020, s'équilibre pour les montants suivants :

664 505.87 € en section de fonctionnement

214 482.38 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, invité à se prononcer, adopte le budget tel que présenté par Monsieur le Maire et ce, à l'unanimité des membres présents et représentés.

**5 – CONVENTION AVEC FERME ÉOLIENNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE SAS
POUR L'ENTRETIEN DU PARC ÉOLIEN :**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la convention reçue par la Société Ferme Éolienne d'Antezant la Chapelle SAS concernant l'entretien du parc éolien.

Après en avoir délibéré, l'assemblée donne son accord pour cette convention et charge M. le Maire du suivi et de toute signature afférente à ce dossier.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2021**

La convention est annexée à la décision du conseil municipal.

6 – AFFAIRES DIVERSES :

- M. Gary SHORTHOUSE se charge de mettre à jour régulièrement le PCS, 2 personnes isolées parties de la commune et une personne seule à rajouter.

7 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- Mercredi 3 mars 2021 : Réunion RPI : Éric POISBELAUD
- Lundi 15 mars 2021 : Conseil Communautaire : Éric POISBELAUD
- Mercredi 17 mars : Comité Syndical de SOLURIS : Nadine BUREAU

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Secrétaire de séance

Le Maire

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2021**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
S. BICHON	
N. BUREAU	
S. DALSTEIN	
S. CALLOGNE	
G. LHOMMEAU	
M-F. MÉGRIER	
M.-Chr. FOVET	
C. SAVARY	
D. TANGUY	
E. POISBELAUD	
J. FUMOLEAU	